Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Commission de toponymie

Rapport annuel 1990-1991

Québec

91-07019/

Le contenu de cette publication a été rédigé
par la Commission de toponymie

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 2e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14669-0
ISSN : 0714-2145

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission de toponymie pour la période du 1er avril 1990 au 31 mars 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française,

Claude Ryan

Québec, juin 1991

Monsieur Claude Ryan
Ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française
20, rue Chauveau
Secteur B, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 4J3

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission de toponymie pour la période du 1er avril 1990 au 31 mars 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,

Rémi Mayrand

Québec, juin 1991

Les membres de la Commission

Rémi Mayrand, avocat
Président

Georges Bacon, géographe
Commissaire

Jules Dufour, géographe
Commissaire

Paul Lacoste, avocat et administrateur
Commissaire

Anne MacLaren, historienne
Commissaire

Monette Malewski, administratrice en éducation
Commissaire

Cécyle Trépanier, géographe
Commissaire

Le secrétaire de la Commission

Jean-Claude Fortin

Table des matières

Introduction 13

1. Les dominantes de la dernière année 15

2. L'organisation de la Commission et les ressources 17

2.1 L'organigramme 17

2.2 Les ressources humaines 17

2.2.1 Les effectifs permanents par unité administrative et par catégorie d'emploi au 31 mars 1991 18

2.3 Les ressources financières 18

2.3.1 L'état du budget pour l'année 1990-1991 18

2.4 Les instruments de gestion 18

2.4.1 Les archives et la documentation 18

2.4.2 TOPOS : le système informatisé de gestion des toponymes 19

2.4.3 GESDOC : le système de gestion documentaire 19

3. La recherche 21

3.1 Le **Dictionnaire illustré des noms de lieux du Québec** 21

3.2 La terminologie géographique 21

3.3 Les gentilés (noms des habitants) 21

3.4 La normalisation des noms de lieux au Québec 22

3.5 La banque de noms 22

3.6 Les exonymes d'Amérique 22

4. Le Dictionnaire illustré des noms de lieux du Québec 23

4.1 Le contenu 23

4.2 La publication 23

5. Les décisions 25

5.1 L'officialisation des toponymes et des odonymes 25

5.2 La langue de dénomination des toponymes officialisés 25

5.3 Les noms de voies de communication (odonymes) 26

5.4 Les politiques et les normes 26

5.5 Les avis 27

5.5.1 Les avis contrôles 27

5.5.2 Les avis conseils 27

6. Les relations avec l'Administration publique et parapublique québécoise 29

6.1 L'Administration centrale 29

6.1.1 Les autorités toponymiques 29

6.1.2 La diffusion des décisions de la Commission 29

6.1.3 La vérification toponymique 29

6.2 Le dossier de la normalisation 30

6.2.1 Les commissions scolaires 30

6.2.2 Les espaces protégés 30

6.2.3 Les postes d'Hydro-Québec 30

6.2.4 Les aéroports 30

6.2.5 Les paroisses 30

6.2.6 Les bureaux de postes 31

6.2.7 Les noms d'écoles 31

6.2.8 Les abréviations de termes géographiques 31

6.3 Le dossier municipal 31

6.3.1 Les circonscriptions électorales municipales 31

6.3.2 Les noms de municipalités 31

6.3.3 Les noms de voies de communication 31

6.3.4 Les ponts et les ponts couverts 32

6.4 La réalisation du programme d'enquêtes toponymiques 32

6.4.1 La réserve faunique de Sept-Îles — Port-Cartier 32

6.4.2 La toponymie du littoral du Nord-du-Québec 32

7. Les relations avec les autres clientèles 33

7.1 Les zones d'exploitation contrôlée (zecs) 33

7.2 Les pourvoiries 33

7.3 Le milieu amérindien 33

7.4 Les relations avec les citoyens et les consultations toponymiques 33

7.5 Les noms d'édifices et autres constructions 35

8. Les relations fédérales et interprovinciales 37

8.1 La réunion annuelle du Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG) 37

8.1.1 La structure et le fonctionnement du Comité 37

8.1.2 La réunion annuelle du Comité 37

8.2 Le programme d'échange interprovincial d'emplois d'étudiants 37

9. Le rayonnement de la Commission de toponymie 39

9.1 Les Nations Unies et la normalisation des noms géographiques **39**

9.1.1 La réunion de la Division romano-hellénique des Nations Unies sur les noms géographiques **39**

9.1.2 Le Bulletin d'information Newsletter des Nations Unies sur les noms géographiques **39**

9.1.3 Les visiteurs de marque à la Commission de toponymie **39**

9.2 Les missions de la Commission de toponymie en 1990-1991 sur le plan national et international **40**

9.3 Les désignations toponymiques commémoratives **40**

10. Les communications 43

10.1 L'information et les relations publiques **43**

10.2 Les publications **43**

Annexe I

Les inventaires toponymiques réalisés en 1990-1991 **45**

Tableaux

1 — L'organigramme **17**

2 — Les effectifs permanents par unité administrative et par catégorie d'emploi au 31 mars 1991 **18**

3 — L'état du budget pour l'année 1990-1991 **18**

4 — Les enregistrements au fichier TOPOS **19**

5 — Le corpus du **Dictionnaire illustré des noms de lieux du Québec** **23**

6 — La répartition des décisions selon leur nature **25**

7 — La répartition des toponymes officiels **25**

8 — La répartition des toponymes officialisés selon la langue de dénomination en 1978 et en 1991 **26**

9 — Les avis conseils émis en 1990-1991 **27**

10 — La répartition des consultations toponymiques en 1990-1991 **34**

11 — Les missions de la Commission de toponymie en 1990-1991 sur le plan national et international **40**

12 — La liste des désignations toponymiques commémoratives **41**

13 — Les stands de la Commission de toponymie **43**

Introduction

Ce douzième rapport de la Commission de toponymie rend compte de ses activités pour l'exercice financier 1990-1991.

On trouvera, dans la première section, un bref bilan des activités de la Commission; dans la seconde, des renseignements généraux sur son organisation et ses ressources; dans la troisième, un résumé des principaux sujets que l'on peut associer à la recherche et, dans la quatrième un résumé des activités se rapportant au **Dictionnaire illustré des noms de lieux du Québec**.

La cinquième section donne un compte rendu sommaire des décisions de la Commission, tandis que les sections 6, 7 et 8 portent sur les relations avec l'Administration publique et parapublique, avec le secteur privé et avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le rayonnement de la Commission de toponymie sur le plan national et international est décrit à la neuvième section, alors que la dixième section du rapport rend compte des activités de communication.

Enfin, le rapport est accompagné d'une annexe : les inventaires toponymiques réalisés en 1990-1991.

1. Les dominantes de la dernière année

Au cours de l'exercice 1990-1991, la Commission de toponymie a continué à accorder une attention prioritaire à la réalisation de son projet de **Dictionnaire illustré des noms de lieux du Québec**, dont la publication est prévue pour l'automne 1992.

La Commission a aussi mis l'accent sur l'accroissement de la qualité toponymique plutôt que sur la quantité. À cet égard, la toponymie dans les pourvoiries a été retenue comme principale cible de nos interventions au cours des prochaines années; de même en est-il, pour le milieu municipal, des démarches qui ont été entreprises pour renforcer et dynamiser le rôle des comités de toponymie dans les municipalités du Québec, et aussi du projet-pilote de répertoire odonymique qui a été offert comme modèle à l'ensemble des MRC. L'objectif qualité a aussi été exprimé en regard de la dénomination des édifices, ouvrages d'art et autres constructions par la publication d'un guide technique sur le sujet.

En application de sa politique de désignations toponymiques commémoratives, la Commission a eu, à nouveau, l'occasion de faire servir des lieux du Québec à des fins prestigieuses et d'enrichir davantage encore le patrimoine toponymique du Québec.

La publication, au cours de l'année, du **Guide de dénomination des édifices, ouvrages d'art et autres constructions**, du **Répertoire odonymique de la MRC de Matane** et de l'édition révisée et enrichie du **Guide toponymique du Québec** a fourni à la Commission autant d'occasions de témoigner de son dynamisme et de sa créativité par des accomplissements de haute venue.

Enfin, recherchant l'amélioration constante de la qualité de sa gestion, la Commission a procédé à une refonte majeure de son système informatique qui lui permettra, au cours des prochains mois, d'atteindre l'autonomie et une plus grande efficacité dans ce domaine.

2. L'organisation de la Commission et les ressources

L'organisation de la Commission n'a fait l'objet d'aucune modification importante au cours de l'année financière 1990-1991.

2.1 L'organigramme

Tableau 1

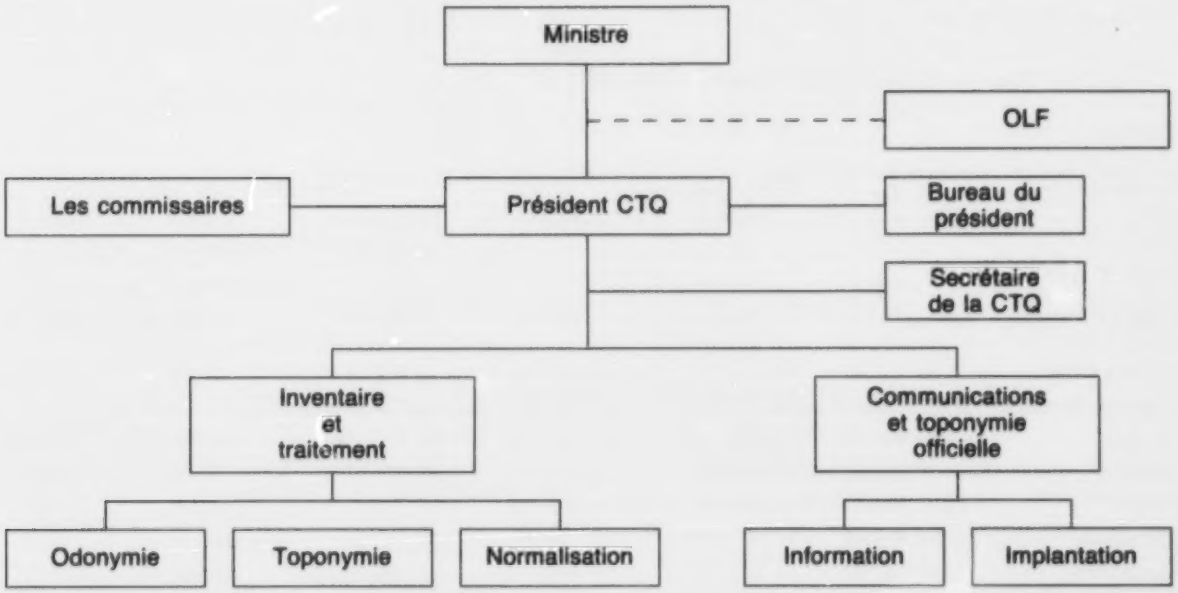

2.2 Les ressources humaines

La Commission dispose d'un personnel permanent de 28 personnes réparti dans les unités administratives suivantes : Bureau du président (7), Direction de l'inventaire et du traitement (13), Direction des communications et de la toponymie officielle (8). De plus, pour l'année financière 1990-1991, il faut ajouter un total de deux personnes-années occasionnelles. Dans le cadre du programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées, un stagiaire a été engagé pour une période de 18 mois. En regard du programme de stage en milieu de travail, deux personnes ont été accueillies dans les services de la Commission et ont pu bénéficier d'expériences pratiques de travail. En outre, deux étudiants d'autres provinces ont effectué un stage de travail à la Commission (voir 8.2).

2.2.1 Les effectifs permanents par unité administrative et par catégorie d'emploi au 31 mars 1991

Tableau 2

	Cadres supérieurs	Professionnels	Techniciens	Employés de bureau	Total
Bureau du président	2	3	1	1	7
Direction des communications et de la toponymie officielle	1	1	2	4	8
Direction de l'inventaire et du traitement	1	7	1	4	13
Total	**4**	**11**	**4**	**9**	**28**

2.3 Les ressources financières

Le budget de la dernière année financière était au départ de 1 755 900 $ mais a été augmenté par la suite à 1 781 400 $. Le tableau qui suit donne le sommaire des engagements et des paiements.

2.3.1 L'état du budget pour l'année 1990-1991

Tableau 3

Catégories	Budget ($)			Fonds engagés(s)		
	Original	Modifié	Engagement	Demandes paiements	Solde à l'engagement	Solde à engager ($)
FONCTIONNEMENT						
Traitements	1 162 300,00	1 187 900,00	1 187 859,75	1 187 545,39	324,36	30,25
Autres rémunérations	66 700,00	66 600,00	66 547,07	66 494,59	52,48	52,93
Communications	72 500,00	65 735,00	65 729,52	65 728,00	1,52	5,48
Services	189 500,00	180 610,00	180 603,23	180 582,51	20,72	6,77
Entretien	3 000,00	15 035,00	15 033,51	15 033,51	0,00	1,49
Loyers	217 700,00	215 295,00	215 294,39	215 294,39	0,00	0,61
Fournitures	28 500,00	33 445,00	33 444,78	33 300,60	144,18	0,22
Équipement	13 100,00	14 310,00	14 306,06	14 306,06	0,00	3,94
Autres dépenses	300,00	170,00	167,15	166,26	0,89	2,85
1- Sous-total	**1 753 600,00**	**1 779 100,00**	**1 778 995,46**	**1 778 451,31**	**544,15**	**104,54**
CAPITAL						
Équipement	2 300,00	2 300,00	2 285,17	2 283,51	1,66	14,83
2- Sous-total	**2 300,00**	**2 300,00**	**2 285,17**	**2 283,51**	**1,66**	**14,83**
Total	**1 775 900,00**	**1 781 400,00***	**1 781 280,63**	**1 780 734,82**	**545,81**	**119,37**

* La différence entre le budget initial et le budget modifié est de 25 500 $. (14 300 $: ajustement au traitement des cadres et 11 200 $: conventions collectives).

2.4 Les instruments de gestion

Pour assurer la réponse la plus efficace aux besoins d'information de ses services internes, des commissaires et de ses diverses clientèles, la Commission dispose d'instruments de gestion qui intègrent déjà largement les avantages de la bureautique, et dont il est fait état dans les chapitres qui suivent.

2.4.1 Les archives et la documentation

La bibliothèque de la Commission de toponymie possède environ 8 100 documents, la plupart spécialisés en toponymie. Au cours de l'année, elle s'est enrichie d'environ 300 nouveaux titres et s'est abonnée ou réabonnée à 75 périodiques. Elle reçoit environ 40 journaux municipaux, une source importante d'informations toponymiques à jour.

C'est la seule bibliothèque québécoise regroupant un fonds aussi important dans ce domaine; elle possède notamment une collection imposante de répertoires géographiques, de documents traitant de tous les aspects de la toponymie, de monographies paroissiales, d'atlas et de cartes géographiques.

2.4.2 TOPOS : le système informatisé de gestion des toponymes

Suite à une analyse de rentabilité, la Commission a décidé, en accord avec les organismes centraux concernés, de privilégier la solution de l'autonomie informatique pour la gestion de sa base de données toponymiques.

La refonte du système TOPOS dans un environnement moderne et performant a fait l'objet d'un appel d'offres et de l'adjudication d'un contrat de réalisation pour l'implantation, à la Commission, d'une solution informatique de type mini-serveur.

Compte tenu que certains délais, hors du ressort de la Commission, sont intervenus en cours de réalisation de la refonte, il a été nécessaire de prolonger l'échéancier de livraison du nouveau système au mois d'août 1991. Une entente administrative est intervenue entre la Commission de toponymie et l'Office de la langue française afin que la Commission bénéficie d'une extension des services informatiques fournis par l'Office.

Au cours de la dernière année, 8 563 nouvelles entrées ont été ajoutées à la banque de données ce qui a porté le nombre total d'enregistrements à 249 370. De ce nombre, 71,04 % sont des toponymes et 28,96 % sont des odonymes. Par ailleurs, le nombre total de noms de lieux officiels atteint maintenant 149 470, soit 59,94 % de tous les enregistrements de TOPOS.

Les enregistrements au fichier TOPOS

Tableau 4

	Nombre de toponymes	Nombre d'odonymes	Nombre total	% total
Noms officiels	104 104	45 366	149 470	59,94
Noms ayant d'autres statuts	73 052	26 848	99 900	40,06
Total	**177 156**	**72 214**	**249 370**	**100,00**

L'exploitation du **Fichier des toponymes populaires**, un sous-fichier de TOPOS, s'est poursuivie auprès d'une clientèle spécialisée à qui le contenu de ce fichier est très utile. Constitué de différents types de noms de lieux qui pour un bonne part ne sont pas officiels mais peuvent, à l'occasion, servir de quasi-adresse, les données du **fichier** permettent aux utilisateurs de connaître dans quelle municipalité, MRC ou région administrative se situe tel ou tel micro-lieu. Regroupant plus de 13 000 entrées, le **Fichier des toponymes populaires** a été diffusé à quelque 41 clients spécialisés.

2.4.3 GESDOC : le système de gestion documentaire

Ce système assure la conservation et la mise à jour des fichiers contenant les données descriptives des documents utilisés par les différents services de la Commission.

Plus de 1 100 transactions ont été effectuées pendant l'exercice et 108 listes diverses ont été produites : il s'agit aussi bien de listes générales par titre et code de classement que de listes dans des domaines particuliers (odonymie, information, etc.).

3. La recherche

3.1 Le Dictionnaire illustré des noms de lieux du Québec

Un compte rendu détaillé de la confection de cet ouvrage majeur fait l'objet du chapitre 4 de ce rapport annuel.

3.2 La terminologie géographique

Suivant la **Charte de la langue française**, la Commission de toponymie a pour responsabilité, en matière de terminologie géographique, le soin d'« établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office » (article 125, alinéa c).

Jusqu'à présent, 113 termes et expressions géographiques ont fait l'objet d'un avis de normalisation, alors que 127 autres unités lexicales ont reçu le statut de termes recommandés. La totalité de ces termes et expressions de même que les définitions auxquelles ils ont donné lieu ont été publiés à la **Gazette officielle du Québec**.

Au cours de 1990-1991, sept nouveaux termes et expressions géographiques ont fait l'objet d'autant de dossiers terminologiques et six termes et expressions géographiques ont reçu l'approbation des membres de la Commission de toponymie. Il s'agit des termes et expressions géographiques suivants : circuit, embouchure, parc d'attractions nautiques, parc-école, station aquicole et station d'épuration. En outre, 28 unités terminologiques ont été soumises pour avis à la Commission de terminologie de l'Office de la langue française.

Le dossier terminologique a en outre fait l'objet de 62 consultations de la part d'organismes de l'Administration, d'institutions publiques, d'entreprises privées ou encore de citoyens.

3.3 Les gentilés (noms des habitants)

La Commission de toponymie occupe le domaine de la dénomination collective des Québécois en regard du lieu où ils habitent en vertu du pouvoir qui lui est accordé par la **Charte de la langue française** de « donner son avis au gouvernement et aux autres organismes de l'Administration sur toute question relative à la toponymie » (article 126, alinéa a). À cet égard, la Commission recueille et diffuse toute information relative à la dénomination de diverses collectivités québécoises. Elle fournit, en outre, son expertise à tout organisme municipal, groupe reconnu ou même à toute personne qui désirent procéder à la fixation d'un nouveau gentilé ou à la modification d'une forme existante.

Au cours de 1990-1991, dix-neuf nouvelles appellations collectives ont été recueillies et se sont ajoutées aux 1 511 formes déjà inventoriées. Au 31 mars 1991, 1 530 dénominations constituaient le corpus total des gentilés du Québec. Sur le plan municipal, quatre nouvelles formes sanctionnées par les autorités municipales concernées ont été créées, deux appellations déjà officielles ont fait l'objet d'une modification et cinq gentilés en usage ont été relevés. À ce jour, pas moins de 1 155 gentilés municipaux ont été fixés.

La Commission a apporté réponse à 114 consultations aussi bien orales qu'écrites dans le domaine des gentilés. Celles-ci émanent notamment des municipalités, des organismes de l'Administration, des chercheurs, des étudiants, des rédacteurs et des citoyens.

3.4 La normalisation des noms de lieux au Québec

L'usage courant, l'apport du français québécois à la toponymie, la nécessité de recourir à un générique français et le respect des divers patrimoines culturels de la société québécoise constituent depuis longtemps les axes principaux de l'intervention normalisatrice de la Commission de toponymie.

Néanmoins, reconnaissant les limites de la rationalisation objective dans le traitement de certaines situations complexes, la Commission a entrepris une réflexion pour tenter de réduire au minimum les absolus et les irritants non souhaités afin de s'assurer que le service de qualité attendu de sa part en matière de normalisation ne soit pas perçu comme étant abusivement bureaucratique.

3.5 La banque de noms

Depuis la création de la Commission de toponymie, près de 150 000 toponymes ont été officialisés; quoique ce chiffre puisse paraître élevé, on doit savoir que le territoire québécois renferme encore d'innombrables entités géographiques innomées, notamment dans les zecs et les pourvoiries. Pour répondre à ces besoins d'identification, la Commission de toponymie a développé, au fil des ans, une banque de noms qui s'avère un outil de plus en plus utile pour les dénominations toponymiques. Cette banque, issue du relevé systématique, dans les journaux et les revues spécialisées, de toute information pertinente sur des personnalités éminentes, vivantes ou décédées, fait aussi appel, à l'occasion, à la collaboration d'organismes culturels, dont les sociétés d'histoire et du patrimoine. Ces données informatisées comportent un index régional qui assure un repérage aisé des personnages liés à l'histoire de la région où une dénomination de lieu peut être faite.

Ce nouvel instrument s'est enrichi de quelque 60 noms au cours de la dernière année, portant ainsi le total à 316 entrées. Cette banque de noms permet aussi de répondre à certaines consultations relatives à la dénomination d'édifices, de salles communautaires, de lacs, de montagnes, etc.

3.6 Les exonymes d'Amérique

En vertu du mandat qui lui a été confié lors de la réunion de la Division romano-hellénique du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques tenue à Paris les 3, 4 et 5 octobre 1990, la Commission de toponymie a mis à jour la liste des exonymes d'Amérique qu'elle avait élaborée l'an dernier. Une présentation normalisée de la liste permettra d'intégrer les données américaines aux autres données recueillies ailleurs dans le monde. Avec l'aval du CPCNG, cette liste a été transmise à la Division romano-hellénique du Groupe d'experts des Nations Unies.

4. Le Dictionnaire illustré des noms de lieux du Québec

4.1 Le contenu

La Commission de toponymie songeait depuis plusieurs années à réaliser un **Dictionnaire illustré des noms de lieux du Québec**. Elle s'est finalement engagée dans l'aventure en 1987, et, si tout va bien, elle procédera au lancement de cet ouvrage à l'automne 1992.

Le corpus de l'ouvrage comprendra 5 500 toponymes dont la sélection s'est effectuée en tenant compte de divers critères incluant, principalement, leur répartition linguistique, ethnique et régionale, leur importance physique, leur poids historique, etc. (voir tableau suivant).

Le corpus du Dictionnaire illustré des noms de lieux du Québec

Tableau 5

Les toponymes répertoriés en totalité	
Cantons	1 549
Municipalités	1 481
Municipalités régionales de comté	95
Réserves et villages indiens	39
Régions	16
Villages nordiques	13
Communautés urbaines	3

Les toponymes ayant fait l'objet d'une sélection	
Lacs	800
Hameaux et villages	300
Lieux-dits	300
Rivières	300
Monts et montagnes	100
Îles	75
Ruisseaux	50
Autres (anses, baies, caps, rapides)	200

Les rubriques retiennent, dans la mesure de leur disponibilité, les informations suivantes : l'origine, la signification, la date d'apparition du toponyme, son évolution dans le temps. Quelques notes biographiques sont données pour les anthroponymes. Les variantes toponymiques d'une même dénomination sont également consignées. Le sens du nom de lieu est fourni lorsque la situation s'y prête, son étymon pour les termes dialectaux ou certains mots rares. Sont également inscrits les gentilés pour les lieux habités. La prononciation n'est donnée que sur une base exceptionnelle. Le Dictionnaire indique systématiquement au bas de chaque article certaines données de nature géographique ou démographique, comme la région administrative, la MRC, la municipalité, le numéro de la carte topographique au 1:50 000, les coordonnées géographiques, la carte de localisation du nom de lieu dans le Dictionnaire, le cas échéant, la population pour les lieux habités.

4.2 La publication

Le produit fini comprendra une table des matières, un avant-propos, une présentation, une introduction, une bibliographie sommaire, une table des abréviations, les 5 500 entrées et un index onomastique. La présentation fera un bref rappel des ouvrages antérieurs de cette nature au Québec. L'index onomastique retiendra tous les noms de lieux et les formes anciennes des toponymes étudiées dans les rubriques. Le nombre de noms que contiendra cet index dépassera les 15 000 unités. Il sera une source de référence en lui-même.

Le Dictionnaire contiendra aussi près de 50 pages cartographiées sur le Québec où la plupart des noms officiels des rubriques paraîtront. De plus, il y aura quelque 450 illustrations dont plusieurs en couleur, ce qui ajoutera à l'intérêt général de l'oeuvre. Le lecteur découvrira ainsi une variété d'illustrations (portraits, paysages, photographies d'animaux, de plaques toponymiques et commémoratives, photographies de documents, croquis, etc.).

Les Publications du Québec publieront le Dictionnaire et en feront la vente. Le volume aura 1 200 pages environ, au format de 215 mm × 279 mm (8 1/2 po × 11 po) tiré à 2 000 exemplaires. Le prix de vente oscillera autour de 100,00 $. Le lancement s'inscrira dans le cadre d'activités marquant, en 1992, le 500e anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, le 350e anniversaire de la fondation de Ville-Marie (Montréal) et le bicentenaire de l'Assemblée nationale du Québec. Le volume sera aussi présenté lors de diverses manifestations scientifiques et culturelles.

Lorsque le Dictionnaire aura vu le jour, la Commission entend en réaliser des sous-produits répondant, par exemple, à des besoins régionaux, touristiques, linguistiques, onomastiques et autres. De plus,

chaque année, les toponymes les plus significatifs traités dans le cadre des opérations courantes de la Commission viendront enrichir le corpus, et faciliter ainsi d'autant la réalisation de toute nouvelle réédition d'un tel ouvrage.

L'effort consenti à réaliser le projet Dictionnaire ne va pas sans affecter le travail habituel de la Commission. Une vingtaine de professionnels ont été impliqués dans la recherche et la rédaction des textes, dont huit membres du personnel régulier de la Commission. Des activités ont dû, aussi, être réduites ou, céder la place à ce travail prioritaire. C'est le cas notamment des inventaires de terrain, de la terminologie toponymique et de certaines désignations toponymiques commémoratives. Des publications ont aussi été repoussées à plus tard, dont la nouvelle édition du **Vocabulaire de terminologie géographique**, tandis que le nombre de livraisons du périodique **Le Toponyme** a été réduit de moitié, soit de 4 à 2.

5. Les décisions

5.1 L'officialisation des toponymes et des odonymes

Au cours de l'année 1990-1991, les membres de la Commission ont tenu six réunions régulières. Sur les quelque 2 673 toponymes et odonymes soumis à l'assemblée des commissaires pour décision, 2 663 ont été déclarés officiels.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des décisions de la Commission, selon leur nature.

Tableau 6

La répartition des décisions selon leur nature	1989-1990	1990-1991
Nouveaux noms	9 732	2 663
Changements de noms	393	246
Désofficialisations	18	31

Le tableau qui suit donne la répartition des noms officialisés au cours des deux derniers exercices, selon divers paramètres qui permettent de mieux comprendre la nature des interventions de la Commission.

La répartition des toponymes officiels

Tableau 7

La répartition selon les requérants	1989-1990	1990-1991
Ministères et organismes du gouvernement	2 755	860
Municipalités	6 028	1 400
Associations et individus	949	403
Total	**9 732**	**2 663**

La répartition par regroupement de types d'entités	1989-1990	1990-1991
Entités topographiques	644	178
Entités hydrographiques	2 691	633
Milieu biotique	2	221
Lieux habités	53	139
Espaces administratifs	232	37
Autres espaces désignés	139	53
Bâtiments	9	2
Autres entités artificielles	273	159
Voies de communication	5 689	1 241
Total	**9 732**	**2 663**

Les ministères et organismes du gouvernement et surtout les municipalités demeurent les principaux requérants à l'origine des demandes d'officialisation.

Les demandes venant des municipalités concernent tout particulièrement les noms de voies de communication. Pour ce type d'entité, la Commission partage sa compétence avec les corporations municipales. En 1990-1991, 47 % de tous les noms officialisés se retrouvent dans cette catégorie, comparativement à 24 % dans la catégorie des entités hydrographiques, la deuxième en importance, et à 8 % dans la catégorie du milieu biotique, en troisième place.

Bien que les activités reliées à la désignation des lieux soient diversifiées dans l'ensemble, l'officialisation des noms d'entités hydrographiques et des voies de communication représente encore un pourcentage élevé (71 %) des décisions prises par la Commission. Il est à prévoir qu'il en sera de même durant plusieurs années encore.

Précisons que le programme d'enquêtes toponymiques sur le terrain, un des moyens privilégiés par l'organisme pour enrichir la banque de toponymes, a permis l'officialisation de 647 toponymes.

5.2 La langue de dénomination des toponymes officialisés

Les noms de lieux (toponymes) du Québec témoignent à la fois de l'histoire et de l'usage courant issu des apports linguistiques et socioculturels.

En effet, ce sont les nommants, souvent anonymes, qui choisissent la langue donnée aux noms de lieux, mais ce sont les utilisateurs qui en consacrent l'usage. C'est après constat d'un usage bien établi, parfois de nombreuses années plus tard, que la Commission de toponymie est appelée à officialiser les noms donnés aux lieux.

La composition du corpus des noms de lieux officialisés (voir tableau ci-après) par la Commission au fil des ans traduit l'évolution sociolinguistique des diverses régions du Québec. L'augmentation du pourcentage des noms de lieux en langue française entre 1978 et 1991 peut être due à plusieurs facteurs : soit qu'il y ait eu plus de nommants francophones ou de nommants qui aient utilisé le français, soit que les inventaires toponymiques de la Commission aient porté davantage sur des régions où les lieux dénommés en langue française étaient plus nombreux. Par ailleurs, au cours de la même période, le nombre de toponymes de langue anglaise a presque doublé, passant de 8 392 à 16 271.

Quant à l'accroissement du pourcentage de noms de lieux en langues amérindiennes et en inuktitut, il s'explique par l'effort particulier que la Commission a encore consenti au cours de la dernière décennie pour traiter la toponymie usuelle, souvent séculaire, des régions du Québec principalement habitées par la population autochtone.

Si la **Charte de la langue française**, adoptée en 1977, a accru les pouvoirs et devoirs de la Commission, les répercussions de cette loi ont surtout porté sur l'amélioration de la qualité linguistique des noms de lieux, c'est-à-dire sur les règles d'écriture et sur les normes de choix (degré d'usage, banalité, homonymie, etc.). La francisation s'est exercée essentiellement sur la langue des génériques constitutifs des noms de lieux (lac, rivière, montagne, anse, rue, route, etc.).

Bref, au 31 mars 1991, la distribution selon la langue de dénomination des toponymes officialisés se présente comme suit : 77,3 % sont en français, 10,9 % en anglais, 5,4 % en langues amérindiennes et 1,7 % en inuktitut. Entre 1978 et 1991, ce sont les toponymes en langues amérindiennes et en inuktitut qui ont connu le plus fort accroissement, soit respectivement de 4,3 et de 3,0 fois. Quant au nombre de toponymes en français, il s'est accru de 2,5 fois et celui des toponymes en anglais, de 1,9 fois.

La répartition des toponymes officialisés selon la langue de dénomination en 1978 et en 1991[a]
Tableau 8

Langue de dénomination	1978		1991		Croissance
	(N)	(%)	(N)	(%)	1991/1978[b]
Français	45 400	74,0	115 513	77,3	2,5
Anglais	8 392	13,7	16 271	10,9	1,9
Langues amérindiennes	1 897	3,1	8 065	5,4	4,3
Inuktitut	840	1,4	2 492	1,7	3,0
Autres[c]	4 852	7,9	7 129	4,8	1,5
Total	**61 381**	**100,0**	**149 470**	**100,0**	**2,4**

a : Au 31 mars de chaque année.

b : Rapport calculé à partir du nombre de toponymes officialisés au 31 mars des années 1991 et 1978.

c : Comprend les toponymes de langue autre que française, anglaise, amérindienne ou inuktitut, les toponymes hybrides (comportant des éléments empruntés à deux langues différentes), les toponymes indifférenciés (pouvant appartenir à deux langues à la fois) et les toponymes d'origine linguistique inconnue.

5.3 Les noms de voies de communication (odonymes)

La procédure d'officialisation des noms de voies de communication comprend deux étapes, du fait que la Commission partage sa compétence avec les municipalités.

Dans un premier temps, à la suite de l'analyse de la liste d'odonymes fournie par une municipalité selon les critères de choix et les règles d'écriture que la Commission a adoptés, celle-ci émet des avis favorables ou des propositions de noms lorsque ceux qui sont soumis sont jugés non conformes. Un rapport contenant ces avis et ces propositions est expédié à la municipalité avec les commentaires appropriés. Il en résulte, la plupart du temps, une étape de négociation et de consultation entre les deux parties; par la suite, la municipalité adopte la liste d'odonymes qui sera soumise à la Commission. Dans un deuxième temps, la Commission procède, s'il y a lieu, à l'officialisation des odonymes qui répondent à ses normes et à ses critères.

Dans ce contexte, en 1990-1991, la Commission a émis des avis relativement à 713 odonymes et en a officialisé 1 241.

5.4 Les politiques et les normes

L'étude et le traitement des noms de lieux ne peuvent se faire de façon arbitraire et désordonnée. Des politiques, des normes, des procédures et des règles d'écriture sont nécessaires pour assurer une rationalisation adéquate du processus. Les commissaires sont appelés régulièrement à se prononcer sur de tels énoncés. Il arrive également que les politiques et les règles soient remises en question pour s'adapter aux différents contextes dans lesquels la toponymie évolue aux niveaux régional, national et international. Rappelons qu'à cet égard la Commission tient largement compte des recommandations des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

Ainsi, cette année, la Commission a notamment approuvé la définition de six nouveaux termes géographiques à incidence toponymique. Elle a commandé

une révision de la politique relative au traitement des noms autochtones, élargi ou modifié certaines règles d'écriture et amorcé une participation plus active dans la création de noms de lieux, soit pour susciter le renouvellement de l'approche dénominative par tous ceux qui sont appelés à dénommer des lieux ou pour répondre à ses propres besoins en matière de désignation commémorative.

5.5 Les avis

5.5.1 Les avis contrôles

Conformément au protocole d'entente établi avec le ministère de l'Éducation, le Bureau d'approbation du matériel didactique de ce ministère soumet à la Commission, pour contrôle et approbation de leur contenu toponymique, les ouvrages d'enseignement et de recherche qui doivent être approuvés par le ministre de l'Éducation. Le contenu toponymique des trois ouvrages soumis a été approuvé par la Commission.

5.5.2 Les avis conseils

La Commission émet également des avis conseils au gouvernement et à d'autres organismes sur tout sujet de nature toponymique, et cela, afin de guider les organismes de l'Administration qui, dans certains cas, peuvent avoir une juridiction dans la dénomination de lieux. Le nombre d'avis transmis à divers requérants est de 33 et la répartition des sujets traités s'établit comme suit :

Les avis conseils émis en 1990-1991

Tableau 9

Sujets soumis pour avis	
Aéroport	1
Bureaux de poste	3
Communauté urbaine	1
Édifices	4
Forêts d'enseignement et de recherche	3
Municipalités	14
Municipalité régionale de comté	1
Réserves écologiques	2
Autres	4
Total	**33**

6. Les relations avec l'Administration publique et parapublique québécoise

Certaines dispositions de la **Charte de la langue française** reconnaissent à diverses autres instances administratives de l'État des responsabilités, sinon l'autorité décisionnelle, en matière toponymique. Appelée à intervenir de façon organique dans tous les cas, la Commission, au cours de l'année, a eu l'occasion d'exprimer, à plusieurs reprises ses avis et à faire valoir ses vues quant à la qualité des décisions, sinon à prendre elle-même les décisions.

6.1 L'Administration centrale

6.1.1 Les autorités toponymiques

La compétence générale de la Commission de toponymie sur les noms de lieux s'exerce différemment selon qu'il s'agit d'entités géographiques naturelles ou d'entités géographiques administratives, du moins quant à certaines étapes du processus entourant la désignation d'un lieu.

La Commission possède une juridiction exclusive sur les noms des entités naturelles, telles les montagnes, les lacs, les rivières, etc., de même que sur un grand nombre d'entités administratives. De fait, conformément aux dispositions de la **Charte de la langue française**, tout pouvoir toponymique qui n'a pas été confié à d'autres instances par l'Assemblée nationale appartient à la Commission de toponymie à titre de juridiction exclusive.

La Commission exerce par ailleurs une juridiction concurrente, c'est-à-dire partagée, avec chacune des municipalités du Québec. En effet, en vertu des dispositions de la **Charte**, la Commission peut, « avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente sur le nom de lieu, déterminer ou changer le nom de tout lieu » (art. 126 d).

Les seules entités concernées ici sont essentiellement les voies de communication (rues, avenues, chemins, etc.) et les parcs publics municipaux. Ainsi, la Commission de toponymie doit procéder à l'officialisation de ces noms mais, en tout temps, elle doit s'être mise d'accord avec l'Administration municipale intéressée.

Il existe également des juridictions toponymiques extérieures à la Commission, pour certains types d'entités administratives. En effet, de nombreux textes de lois prévoient qu'il appartient au gouvernement d'attribuer des noms à certains lieux, entres autres, les villes et toutes les autres municipalités et les municipalités régionales de comté. Dans tous ces cas toutefois, la Commission de toponymie est appelée à émettre son avis sur les noms proposés et de façon générale son choix est retenu par les autorités. En ce qui a trait aux noms des circonscriptions électorales provinciales, la Commission transmet son avis à la Commission de la représentation électorale, en vertu de l'alinéa a) de l'article 126 de la **Charte de la langue française**.

6.1.2 La diffusion des décisions de la Commission

En vertu de l'article 125, alinéa e) de la **Charte de la langue française**, la Commission doit diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec. À cette fin, le secrétaire de la Commission a précisément comme responsabilité de s'assurer que les décisions de la Commission sont communiquées aux intéressés avec la meilleure diligence, en y joignant, le cas échéant, des cartes de localisation géographique des toponymes officialisés. Les décisions de la Commission sont également diffusées dans les médias d'information à l'intention du grand public lorsqu'elles sont susceptibles d'intérêt. Toutes ces décisions sont par ailleurs consignées dans la banque de données informatiques TOPOS de la Commission et font l'objet, annuellement, d'une double publication soit à la **Gazette officielle du Québec** et dans le **Répertoire toponymique du Québec** ou son **Supplément cumulatif**. En tout 9 732 nouveaux toponymes officiels ont été publiés à la Gazette officielle (parue le 20 octobre 1990) pour la période du 1er avril 1989 au 31 mars 1990.

6.1.3 La vérification toponymique

Afin de s'assurer que la seule toponymie officielle est diffusée par les organismes de l'Administration, la Commission offre un service conseil qui vise à ce que les grands utilisateurs de toponymes, comme les ministères et organismes à vocation territoriale, diffusent une toponymie de qualité, c'est-à-dire conforme à la nomenclature géographique officielle.

Au cours de cette année, plus de 13 000 toponymes ont été vérifiés ou inscrits sur 289 documents cartographiques provenant surtout du ministère de l'Énergie et des Ressources (cartes reliées à la rénovation cadastrale), du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (cartes de zecs et de pourvoiries) et du

ministère des Transports. D'autres s'inscrivent encore dans le cadre de projets spécifiques, notamment avec Hydro-Québec.

Un protocole lie actuellement le Bureau d'approbation du matériel didactique du ministère de l'Éducation et la Commission de toponymie en vertu duquel tout ouvrage soumis au ministre pour approbation est présenté à la Commission pour qu'elle en évalue le contenu toponymique. Dans cette démarche, trois volumes ont été analysés et recommandés pour approbation, leur contenu s'étant avéré conforme.

6.2 Le dossier de la normalisation

La normalisation des noms géographiques occupe à juste titre une place prépondérante parmi les activités de la Commission de toponymie. En cela elle donne suite aux recommandations des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques qui se tiennent tous les cinq ans dans différents pays du monde. Elle-même participante active à ces réunions, la Commission s'emploie à sensibiliser les organismes avec lesquels elle est en relation, notamment sur l'importance à accorder au traitement des noms géographiques. Des corpus de noms d'entités relevant de la compétence d'autres ministères ou organismes sont ainsi soumis à l'application de normes spécifiques.

6.2.1 Les commissions scolaires

Répondant à une demande de la Direction régionale de la Montérégie du ministère de l'Éducation, la Commission de toponymie lui a soumis une proposition de normalisation de la nomenclature des commissions scolaires placées sous la responsabilité de cette dernière. Les noms de 38 commissions scolaires locales ou régionales ont ainsi fait l'objet d'une normalisation recommandée qui tient compte des règles d'écriture et des critères de choix de la Commission de toponymie.

6.2.2 Les espaces protégés

On entend par espaces protégés, ces portions du territoire québécois dont on veut assurer la préservation de l'environnement par des législations particulières. Différents ministères interviennent en ce domaine et la Commission s'est assurée leur collaboration afin que les dénominations des espaces ainsi protégés soient faites de façon appropriée.

Ainsi, dans le cadre de la mise en place des forêts d'enseignement et de recherche par le ministère des Forêts, la Commission a officialisé les noms de cinq d'entre elles et a fourni quatre avis favorables en vue de l'établissement de trois autres.

La Direction du patrimoine écologique du ministère de l'Environnement a, pour sa part, invité notre organisme à se pencher sur la dénomination d'une réserve écologique projetée dans la région de Duparquet, en Abitibi, et sur le changement éventuel du nom de la réserve écologique des Laurentides, dans Argenteuil.

Suite à l'abolition, par le gouvernement, de la réserve de la Baie-de-l'Île-de-Grâce (réserve de pêche) et du sanctuaire Provancher (réserve de chasse et de pêche), la Commission de toponymie a retiré ces noms de la nomenclature officielle du Québec.

6.2.3 Les postes d'Hydro-Québec

La Direction régionale de Montmorency d'Hydro-Québec s'est adressée à la Commission pour recevoir des propositions de noms en vue de la désignation de trois postes de transformation ou de distribution qui seront construits près de Baie-Saint-Paul, de Charlesbourg et de Saint-Narcisse-de-Beaurivage. Quinze propositions ont été soumises à Hydro-Québec. De son côté, la Direction régionale de Matapédia a pris des renseignements pour dénommer un poste qui sera situé près de Saint-Georges-de-Cacouna. Par ailleurs, une étude portant sur la normalisation de la nomenclature existante des postes d'Hydro-Québec et d'autres ouvrages est en cours, la Commission, à cet effet, travaillant en étroite collaboration avec le comité de toponymie d'Hydro-Québec.

6.2.4 Les aéroports

Le ministère des Transports du Québec a réclamé l'avis de la Commission de toponymie pour la dénomination de l'aéroport de Saint-Bruno-de-Guigues au Témiscamingue, lequel est la propriété dudit ministère. De plus, l'aérodrome de La Macaza a fait l'objet d'une officialisation. Ces deux dossiers ont permis à la Commission de toponymie d'établir une procédure de traitement de ce type d'entité eu égard aux différents intervenants et à la réglementation fédérale concernant le choix du nom pour les aéroports québécois.

6.2.5 Les paroisses

La Commission de toponymie a réalisé en 1986-1987 un inventaire complet de la nomenclature des paroisses et des dessertes du Québec. Cette action avait été entreprise eu égard à la multitude des formes toponymiques relevées pour plusieurs entités selon les organismes de l'Administration publique qui avaient à utiliser cette toponymie. Ainsi ce corpus regroupe 1 832 toponymes. Une nouvelle paroisse a été créée (Sainte-Marguerite-Bourgeoys, à Saint-Eustache), une modification graphique a été apportée au nom de la paroisse de Notre-Dame-du-Rosaire-de-Fatima à la demande du Diocèse d'Amos. Finalement deux paroisses dans les villes de Laval et de Montréal ont été fusionnées, d'où autant de noms désofficialisés.

6.2.6 Les bureaux de poste

Dans la perspective de rapprocher les noms des bureaux de poste de ceux des municipalités qu'ils desservent, la Commission a procédé à l'analyse de demandes de changements de noms de trois de ces établissements. Elle a ainsi émis des avis favorables pour les noms de Saint-Luc-de-Vincennes, de Sainte-Cécile-de-Whitton et d'Aumond.

6.2.7 Les noms d'écoles

Les services de la Commission de toponymie ont répondu à diverses consultations sur les règles d'écriture, les critères de choix ou la terminologie applicables aux noms d'écoles ou de pavillons. Plus de 80 cas ont fait l'objet d'une analyse. Une vingtaine de nouveaux noms ont ainsi été proposés à la Commission scolaire Abitibi qui se préoccupe de la révision de la nomenclature des écoles et des pavillons de son territoire. La Commission de toponymie a par ailleurs officialisé le nom d'une école, à La Prairie, l'**École Émilie-Gamelin**.

6.2.8 Les abréviations de termes géographiques

À l'occasion de la réédition du **Guide toponymique du Québec**, la Commission de toponymie a révisé la liste des abréviations des termes géographiques français qu'elle préconise. Cette révision a été menée dans l'esprit du programme de normalisation des termes géographiques des Nations Unies et tient compte des réalisations du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du Service hydrographique du Canada, de l'Institut géographique national de France, aussi bien que des travaux de la Commission de toponymie du Québec.

6.3 Le dossier municipal

6.3.1 Les circonscription électorales municipales

En vertu du chapitre III de la **Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités**, toute municipalité dont la population est de 20 000 habitants ou plus doit diviser son territoire en districts électoraux. La loi précise également que toute municipalité qui n'a pas l'obligation de diviser son territoire en districts électoraux peut s'assujettir à cette obligation. À ce jour, 57 municipalités ont plus de 20 000 habitants et 137 autres s'y sont assujetties. Dans ce contexte, la Commission officialise et tient à jour les noms des circonscriptions électorales. Au 31 mars 1991, on comptait 634 noms officiels répartis dans 75 municipalités. Le nombre de toponymes officialisés est demeuré le même qu'au dernier rapport annuel étant donné la désofficialisation de neuf circonscriptions électorales à Montréal et le petit nombre de nouvelles circonscriptions créées.

6.3.2 Les noms de municipalités

C'est en vertu de la **Loi sur l'organisation territoriale municipale** et d'un protocole convenu entre le ministère des Affaires municipales et la Commission de toponymie que tout projet de désignation d'une nouvelle municipalité ou de changement de nom ou de statut d'une municipalité existante est évalué par notre organisme. Au cours de l'année écoulée, cinq projets de regroupement de municipalités, huit requêtes en changement de nom et deux demandes de changement de statut ont été soumis à notre attention.

6.3.3 Les noms de voies de communication

L'activité de la Commission en matière odonymique s'est concrétisée en 1990-1991 par l'analyse de 2 697 odonymes, résultat de négociations ponctuelles avec quelque 180 municipalités. Ces discussions ont abouti à des ententes finales pour les neuf municipalités suivantes : Saint-Honoré (SD), Saint-François-Xavier-des-Hauteurs (P), Cowansville (V), Ayer's Cliff (VL), Abercorn (VL), Rémigny (SD), Arthabaska (V), Beaudry (SD), Ascot (SD).

L'intervention de la Commission auprès de la MRC de Matane pour la publication d'un « *Répertoire odonymique* » a suppléé le nombre réduit de nouvelles analyses odonymiques (3); en effet, ce répertoire a exigé la révision globale (cartographique et toponymique) des dossiers de seize municipalités. D'ailleurs, l'intérêt marqué du milieu municipal pour cette activité s'est exprimé par une demande d'expertise en vue de la réalisation d'un tel répertoire pour cinq autres MRC.

Précisons que la collaboration des municipalités aura permis, au 31 mars 1991, l'officialisation de 45 366 désignations odonymiques auxquelles s'ajoutent les 29 428 odonymes en cours d'analyse ou de négociation. Pendant cette année, la Commission a aussi officialisé vingt désignations de parcs publics correspondant à des espaces verts aménagés principalement en milieu urbain.

Le bilan des actions de la Commission dans le dossier odonymique est le suivant : 973 dossiers ont abouti à une entente finale (59,5 %), 464 font l'objet d'une négociation (28,4 %), tandis que 43 organismes municipaux, dont 22 villages nordiques, n'ont pas encore été analysés (2,6 %), ainsi que les 155 territoires non organisés et les réserves indiennes (9,5 %). Le Service de l'odonymie a aussi répondu à quelque 889 demandes de consultations odonymiques spécifiques provenant du monde municipal ou d'organismes à vocation territoriale.

Les principales régions ayant fait l'objet d'interventions en odonymie ont été l'Estrie, la Montérégie, la Chaudière-Appalaches, les Laurentides, Laval et Québec.

En matière de normalisation odonymique, la Commission de toponymie et la Communauté urbaine de Montréal, via le Service de la planification du territoire, collaborent en vue d'améliorer la qualité toponymique des extrants cartographiques de la CUM.

6.3.4 Les ponts et les ponts couverts

Le programme d'inventaire et d'officialisation des noms de ponts et de ponts couverts s'est poursuivi au cours de l'année. L'action de la Commission de toponymie a porté notamment dans les régions de la Montérégie et de la Chaudière-Appalaches; toutefois divers dossiers ponctuels ont été traités dans l'ensemble des régions du Québec.

La Commission a collaboré avec le ministère des Transports pour la réalisation d'un inventaire toponymique partiel des structures érigées dans les régions de Montréal, de Laval, de la Montérégie, des Laurentides et de Lanaudière. Ce projet a permis de documenter les dossiers de plusieurs noms de ponts qui feront l'objet d'une analyse en vue d'une officialisation, au cours des prochains mois. Ainsi le corpus toponymique des ponts et des ponts couverts compte actuellement 744 noms dont 124 ont fait l'objet d'une officialisation au cours de l'année.

6.4 La réalisation du programme d'enquêtes toponymiques

Grâce aux enquêtes toponymiques qu'elle mène sur le terrain, la Commission remplit un des devoirs qui lui sont confiés par la **Charte de la langue française** en vertu de l'article 125, alinéa b), soit, celui de procéder à l'inventaire des noms de lieux en usage et de vérifier l'utilisation des noms déjà officiels.

Il s'agit d'une opération fort appropriée si l'on considère, à titre d'exemple, que seulement 54 243 noms de lacs ont été recensés jusqu'à maintenant alors qu'il existe un potentiel estimé d'au moins 500 000 entités à dénommer.

Durant l'été 1990, cinq enquêtes ont été réalisées. Le territoire inventorié a été déterminé principalement en fonction des besoins de mises à jour cartographiques formulés par les services de cartographie du ministère de l'Énergie et des Ressources, du ministère des Transports et par les agences fédérales de production de cartes. Par ailleurs, certaines régions dont les données toponymiques sont incomplètes font aussi l'objet d'enquêtes toponymiques.

Au cours de la dernière année, l'inventaire s'est fait sur tout le territoire des îles de la Madeleine, celui de la MRC de Bonaventure et en partie celui de la MRC de Pabok. Également, le territoire des municipalités périphériques au lac des Deux Montagnes de même que celui des municipalités de Saint-Donat, Saint-Côme et Notre-Dame-de-la-Merci ont été couverts. Ainsi, un total de 1 138 nouveaux toponymes ont été relevés.

Parmi les dénominations recueillies, on note l'inventaire de plus de 425 noms de fosses à saumons localisées sur les rivières Bonaventure, Cascapédia, Saint-Jean, dans la Petite rivière Cascapédia, la Grande Rivière, la Grande et la Petite rivière Pabos.

6.4.1 La réserve faunique de Sept-Îles—Port-Cartier

Au cours de l'année 1989-1990, la Commission de toponymie a procédé à la dénomination de 1 687 entités à la demande des autorités de la réserve faunique de Sept-Îles—Port-Cartier. Toutefois quelques ajustements toponymiques nous ont été suggérés au moment de la préparation de la carte du territoire. À cet effet, douze toponymes ont fait l'objet d'une modification et cinq nouveaux noms ont été approuvés. De plus, la nomenclature géographique de cet espace québécois a fait l'objet d'une diffusion en France lors du dévoilement du toponyme **Lac Alfred-De Vigny**, poète dont le nom a été retenu pour identifier un plan d'eau de la réserve.

6.4.2 La toponymie du littoral du Nord-du-Québec

Soucieuse de mettre en valeur la toponymie inuit de la province et aussi pour assurer l'intégrité du territoire géographique de la région du Nord-du-Québec, la Commission a analysé et traité 314 noms de lieux situés principalement sur le littoral de la baie d'Ungava. Ces toponymes ont été tirés d'une part des inventaires menés antérieurement sous la responsabilité de la Commission de toponymie et, d'autre part, du **Répertoire toponymique inuit du Nunavik** réalisé, en 1987, par le professeur Ludger Müller-Wille du département de géographie de l'Université McGill, en collaboration avec les Anciens Inuit du Nunavik et avec l'Institut culturel Avataq. Ceci porte à 1 346 le nombre de toponymes traités depuis le début de l'opération et représente 17 % du nombre total de toponymes inscrits dans le répertoire de M. Müller-Wille.

7. Les relations avec les autres clientèles

7.1 Les zones d'exploitation contrôlée (zecs)

À la demande et avec la collaboration des autorités de la zec Bras-Coupé—Désert, la Commission de toponymie a amorcé la désignation systématique des lacs encore anonymes. S'inspirant de la méthodologie développée dans le cadre des travaux de la réserve faunique de Sept-Îles—Port-Cartier, plus de 175 entités ont été désignées avec la participation des autorités de la zec.

De plus, en collaboration avec les gestionnaires de certaines zecs, la Commission a procédé à l'officialisation de 169 autres toponymes.

7.2 Les pourvoiries

Poursuivant sa collaboration avec les représentants des services régionaux de l'aménagement de la faune du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et ceux de la gestion des terres publiques du ministère de l'Énergie et des Ressources, la Commission a assuré un suivi toponymique auprès des gestionnaires de pourvoiries. C'est ainsi que la toponymie de 52 pourvoiries a été traitée permettant l'officialisation de 294 nouveaux toponymes. Concurremment, la Commission a obtenu la coopération du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche qui, à l'occasion du renouvellement des permis d'exploitation des pourvoyeurs, les incitera à utiliser la toponymie officielle et à consulter la Commission, à l'occasion de tout projet de dénomination d'entités sur leur territoire de gestion.

7.3 Le milieu amérindien

Depuis 1979, année où s'est tenu, à Québec, un atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens et auquel participaient des représentants de la plupart des nations autochtones et des milieux universitaires intéressés, la Commission s'est efforcée d'appliquer les principes de traitement toponymique qui firent l'objet de résolutions lors de cet atelier. Ainsi, durant la dernière année, 334 toponymes algonquins ont été analysés ce qui a permis l'officialisation de 173 nouveaux toponymes issus de nos enquêtes en territoire algonquin.

Les inventaires réalisés jusqu'ici en milieu amérindien ont permis de recueillir quelque 11 310 toponymes dont 9 793 (86,5 %) ont déjà été traités. De cette immense collecte, au 31 mars 1991, il ne restera plus que 816 toponymes à analyser (669 toponymes cris, 131 toponymes montagnais et 16 toponymes mohawks). Précisons, par ailleurs que 822 toponymes tirés de nos inventaires n'ont pu faire l'objet d'une analyse complète à cause soit de l'absence de précision territoriale, d'incongruité graphique, de localisation ou de sens incertains, soit à cause du refus des autorités autochtones concernées à se porter garante des informations toponymiques colligées, etc.

Le programme de traitement des données recueillies depuis 1979 arrivant bientôt à sa fin, la Commission entend, avant d'entreprendre une nouvelle étape d'inventaire et de traitement, de concert avec les milieux concernés, procéder bientôt à une réévaluation de sa politique en matière de traitement des noms de lieux autochtones.

7.4 Les relations avec les citoyens et les consultations toponymiques

Durant la dernière année, 2 518 demandes d'information toponymique ont été acheminées à la Commission, soit une hausse de 3 % par rapport à l'exercice précédent. De ce nombre, 675 réponses ont nécessité l'envoi de documents aux demandeurs. Puisqu'une consultation peut impliquer plus d'un thème, un total de 2 888 avis ont été émis aux requérants. La première partie du tableau 10 présente la répartition des consultations selon le thème abordé dont, parmi les principaux, les règles d'écriture, la graphie des toponymes et des odonymes, leur origine, leur signification, leur localisation ainsi que des informations sur la nomenclature officielle.

La clientèle extérieure à l'Administration publique québécoise constitue l'essentiel des requérants avec 64 % des demandes. La répartition des consultations selon les catégories de demandeurs est illustrée à la deuxième partie au tableau 10.

La répartition des consultations toponymiques en 1990-1991 :

Tableau 10

La répartition selon le thème abordé

	Nombre	%
Règles d'écriture	371	12,85
Graphie des toponymes	325	11,25
Nom officiel pour une entité ou un territoire	313	10,84
Origine et signification d'un toponyme	246	8,52
Graphie des odonymes	211	7,31
Localisation des toponymes	163	5,64
Nom de municipalité	158	5,47
Procédure d'officialisation	156	5,40
Publications	146	5,06
Critères de choix	124	4,29
Gentilés	114	3,95
Régionymie	90	3,12
Terminologie géographique	62	2,15
Édifice, salles, écoles	61	2,11
Copies diazo de cartes	61	2,11
Géographie générale	55	1,90
Aspects juridiques	54	1,87
Établissements amérindiens et inuit	46	1,59
Fichier des toponymes populaires	41	1,42
Genre et prononciation des toponymes	12	0,42
Informatique	8	0,28
Numérotation d'immeubles	8	0,28
Affichage	6	0,21
Divers	57	1,97
Total	**2 888**	**100,00**

La répartition selon les catégories de demandeurs

	Nombre	1990-91 %	1989-90 %	1988-89 %
Gouvernement provincial (excluant l'Office de la langue française)	728	28,91	31,11	28,67
Entreprises privées	492	19,54	21,71	25,08
Citoyens	383	15,21	12,80	16,08
Municipalités	329	13,07	8,46	7,03
Office de la langue française	176	6,99	7,32	8,50
Gouvernement du Canada	144	5,72	5,85	5,11
Organismes scolaires	123	4,88	4,95	4,23
Organismes parapublics	108	4,29	4,70	4,67
Médias	35	1,39	3,10	0,59
Total	**2 518**			

7.5 Les noms d'édifices et autres constructions

Suite à la publication, en cours d'année, de son dépliant d'information sur la dénomination des édifices, ouvrages d'art et autres constructions, la Commission a déjà eu à répondre à plus de vingt demandes d'avis techniques, soit sur le choix de noms, d'éléments génériques ou de règles d'écriture, relativement à des projets de dénomination de bâtiments municipaux.

8. Les relations fédérales et interprovinciales

8.1 La réunion annuelle du Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG)

8.1.1 La structure et le fonctionnement du Comité

Les relations que la Commission entretient avec divers ministères du gouvernement fédéral et des autorités toponymiques provinciales et territoriales se font par l'intermédiaire du Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG). Ce Comité est composé d'un représentant nommé par chaque province et territoire du Canada et de représentants des ministères fédéraux qui s'occupent de la cartographie, des archives, de la défense, de la traduction et de l'administration du territoire. Il dispose d'un secrétariat dont le personnel est nommé par le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le président du Comité, est désigné par le ministre de ce ministère, après consultation des membres du Comité. Pour l'assister, le Comité s'est doté de trois comités consultatifs; l'un porte sur la nomenclature glaciologique et alpine, un autre sur la recherche toponymique, et le troisième étudie les noms d'entités sous-marines et marines.

8.1.2 La réunion annuelle du Comité

Le Comité permanent canadien se réunit une fois par année, soit dans l'une ou l'autre des provinces, soit dans les territoires, ou bien à Ottawa. Le rôle dévolu au CPCNG, à titre d'organisme de coordination, est de favoriser la normalisation pancanadienne du traitement des noms et de la terminologie géographiques ainsi que de contribuer à l'élaboration et à l'implantation de normes internationales dans le cadre des structures établies à cette fin par les Nations Unies.

La vingt-neuvième réunion annuelle du Comité permanent et de ses comités consultatifs sur la recherche et celui de la nomenclature glaciologique et alpine a eu lieu à Halifax, Nouvelle-Écosse du 10 au 13 septembre 1990.

8.2 Le programme d'échange interprovincial d'emplois d'étudiants

Depuis sept ans, la Commission participe à ce programme de formation en permettant à des anglophones ou à des francophones des autres provinces canadiennes d'acquérir une formation d'appoint dans le contexte francophone québécois. Ceux qui font leur stage à la Commission peuvent, en plus, se familiariser avec le langage technique de la toponymie en général. Cette année, deux étudiants anglophones, l'un de l'Alberta et l'autre de la Saskatchewan, ont été intégrés dans les services de la Commission pour une période de douze semaines chacun.

9. Le rayonnement de la Commission de toponymie

L'activité de toute autorité toponymique s'inscrit au centre d'une chaîne d'actions de divers ordres, depuis le niveau local, régional et national jusqu'à la diffusion internationale. Inversement, des préoccupations de niveau international (normalisation, cartographie, informatique) ont leur impact jusqu'au niveau du choix et de l'écriture de chacun des noms géographiques.

9.1 Les Nations Unies et la normalisation des noms géographiques

9.1.1 La réunion de la Division romano-hellénique des Nations Unies sur les noms géographiques

Le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques est formé de spécialistes provenant des divisions linguistico-géographiques et nommés par les gouvernements. Depuis la Conférence de Montréal (1987) et la réunion du Groupe d'experts à Genève (1989), les membres de la Division romano-hellénique [Belgique, Canada (Québec), France, Grèce, Italie, Portugal, Roumanie, Espagne, Chypre, Gabon, etc.] doivent se rencontrer pour faire progresser, dans leurs régions, les questions relatives à la normalisation des noms géographiques, notamment dans les domaines des exonymes, des structures, des normes et règles d'écriture et de la formation.

La réunion, qui s'est tenue à Paris, du 3 au 5 octobre, et à laquelle a participé le président de la Commission, a étudié les principaux points suivants : 1- Établissement d'une liste des exonymes des Amériques et de l'Europe pour chacune des langues de la Division; 2- Projets de nomenclatures nationales concises; 3- Avancement des actions nationales ou bilatérales de formation à l'inventaire et à la normalisation des noms géographiques; 4- Progrès récents dans la constitution ou la diffusion de fichiers informatisés de toponymie; 5- Fonctionnement de la Division.

9.1.2 Le Bulletin d'information Newsletter des Nations Unies sur les noms géographiques

Par sa neuvième résolution, la Cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue à Montréal, en 1987, a recommandé que le Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies participe plus activement à l'établissement et à la coordination des publications des Nations Unies qui facilitent l'échange d'informations et le transfert des connaissances dans le domaine des noms géographiques. Cet organisme a donné suite à cette résolution en publiant le Bulletin d'information **Newsletter**. La Commission, cette année encore, a collaboré à la rédaction des cinquième et sixième numéros de ce bulletin.

9.1.3 Les visiteurs de marque à la Commission de toponymie

M. Maâte Bakkar, ingénieur en chef et chef de la Division du cadastre et M. Abdelmijid Hakam, ingénieur général et chef de la Division de la cartographie du Maroc ont rendu visite à la Commission. À cette occasion, ils ont sollicité à nouveau la collaboration de la Commission pour aider ce pays à se constituer un système de répertoire toponymique.

M. Nazam Hallaoui, membre de l'Institut de linguistique appliquée de la Côte-d'Ivoire, et appartenant au Centre des civilisations bantoues (CICIBA), a visité la Commission en vue de connaître le système de traitement des noms de lieux au Québec, dans le cadre du programme de l'ACCT de création d'Offices des langues nationales, du genre de ceux qui ont été créés par la **Charte de la langue française** au Québec; dans plusieurs pays africains francophones, M. Hallaoui aura à présenter le dossier du développement et de l'aménagement linguistique des langues nationales africaines à la fois aux pays francophones et à l'ACCT.

Sous sa présidence et réunissant des personnes du Secrétariat à la politique linguistique, de l'Office de la langue française et du ministère des Affaires internationales du Québec, la Commission a accueilli une délégation parlementaire du Sud-Tyrol (Italie) qui était composée de quatorze personnes. La réunion visait à informer les visiteurs sur le traitement de la toponymie, le français dans l'Administration et à l'école ainsi que sur la place du Québec dans la francophonie.

9.2 Les missions de la Commission de toponymie en 1990-1991 sur le plan national et international

Tableau 11

Domaine	Organisme	Lieu et Date
Recherche	Société canadienne d'onomastique	Mai 1990, Victoria
Recherche	Symposium à l'occasion du 100e anniversaire du United States Board on Geographic Names 1890-1990 et remise de certificat de désignation toponymique commémorative au président du U.S.B.G.N.	Septembre 1990, Washington, D.C.
Normalisation	Réunion de la Division linguistico-géographique romano-hellénique des Nations Unies;	Octobre 1990, Paris
Recherche	Rencontre avec les autorités de l'Institut géographique national de France;	
Rayonnement international	Remise de certificat de désignation toponymique commémorative à l'Association des Amis d'Alfred de Vigny.	
Coordination des activité des autorités toponymiques provinciales, fédérales et territoriales	Comité permanent canadien des noms géographiques	Octobre 1990, Halifax, Nouvelle-Écosse
Appui technique aux activités des autorités toponymiques provinciales, fédérales et territoriales	Comité consultatif de la recherche du Comité permanent canadien des noms géographiques.	

9.3 Les désignations toponymiques commémoratives

Poursuivant son programme de désignations commémoratives pour rendre un hommage toponymique à des personnes ayant contribué de façon significative au développement du Québec ou pour souligner des événements marquants à cet égard, la Commission a été appelée, cette année encore, à rehausser de son prestige certaines initiatives (dont la liste suit), en y participant activement et émettant, dans certains cas, des certificats de désignation commémorative.

La liste des désignations toponymiques commémoratives

Tableau 12

Personne ou événement commémoré	Toponyme officialisé (date d'officialisation)	Référence territoriale	Région administrative
Commémoration de la famille Boutin et de Louis Boutin (1671-1736).	**Anse des Boutin** (1990-06-20)	Saint-Vallier	Chaudière-Appalaches
Commémoration du 450e anniversaire de la venue des explorateurs Jacques Cartier et Jean-François de La Rocque de Roberval à Cap-Rouge en 1541 et en 1542.	**Parc Cartier-Roberval** (1990-08-20)	Cap-Rouge	Québec
Joseph Cummings (1911-1989) communément appelé Jos, membre de l'équipe du prospecteur Retty (1941-1942), professeur à l'Université Laval et par la suite, il est demeuré actif dans la région de la Côte-Nord.	**Lac Jos-Cummings** (1990-08-20)	Moisie	Côte-Nord
Fernand Vallières (1921-1989) gestionnaire (1946-1989) du territoire de pêche devenu la zec de la Rivière-Blanche en 1981.	**Pont Fernand-Vallières** (1990-10-19)	Zec de la Rivière-Blanche	Québec
Michel Fragasso (1888-1954) ingénieur italien immigré au Québec en 1916, où il a participé à de nombreux travaux dont la construction de barrages dans le parc de conservation de la Jacques-Cartier.	**Lac Fragasso** (1990-10-19)	Parc de conservation de la Jacques-Cartier	Québec
Toussaint-Xénophon Renaud (1861-1946), décorateur de 200 intérieurs d'églises et propriétaire d'une résidence d'été entre 1912 et 1946 dans l'Estrie.	**Baie T.-X.-Renaud** (1990-11-30)	Austin	Estrie
Lomer Gouin (1861-1929) ministre des Travaux publics (1900-1905) et premier ministre du Québec (1905-1920); lieutenant-gouverneur du Québec (1929).	**Édifice Lomer-Gouin** (1990-11-30)	Québec	Québec

10. Les communications

La fonction communication intervient dans deux champs d'activité, soit l'information et les relations publiques, et les publications.

10.1 L'information et les relations publiques

Sélectionnées avec soin en tenant compte des ressources disponibles, les activités d'information et de relations publiques sont conçues pour répondre aux besoins des principales clientèles de la Commission et aussi du grand public.

La Commission juge importantes ces occasions de visibilité pour mieux faire connaître son mandat, ses politiques, ses programmes, ses réalisations ainsi que ses publications, et aussi pour promouvoir l'utilisation et le développement d'une toponymie de qualité sur le territoire du Québec.

Durant l'année, la Commission a tenu sept stands d'information dans différents salons notamment les suivants :

Les stands de la Commission de toponymie
Tableau 13

	DATE	LIEU
• Fédération des familles souches	27 au 29 avril 1990	Trois-Rivières
• Carto-Québec	9 au 11 mai 1990	Trois-Rivières
• Association canadienne-française pour l'avancement des sciences	14 au 18 mai 1990	Sainte-Foy
• Fédération des sociétés d'histoire	25 au 27 mai 1990	Laval
• Corporation des secrétaires municipaux	15 au 17 août 1990	Québec
• Union des municipalités régionales de comté	27 au 29 septembre 1990	Montréal
• Salon des Affaires	27 au 30 septembre 1990	Montréal

Pour conférer un caractère plus dynamique et esthétique à sa présence à ces divers événements, la Commission a procédé cette année à une réfection majeure de son matériel d'information, notamment de l'élément visuel de son stand d'information.

La Commission a organisé elle-même ou participé à neuf activités pour promouvoir ses nouvelles publications ou souligner différents événements. Parmi ces événements, il convient de mentionner la promotion de l'expérience-pilote sur la création de noms de lieux dans la réserve faunique de Sept-Îles—Port-Cartier, la remise de divers certificats de désignation toponymique commémorative en hommage notamment à Alfred de Vigny, au United States Board on Geographic Names, etc. De plus, une conférence portant sur la toponymie comme élément du patrimoine a été présentée dans la région de l'Estrie et quelques exposés expliquant diverses facettes de la toponymie et du traitement fait aux noms de lieux ont été présentés à des auditoires spécialisés.

10.2 Les publications

La Commission a publié deux numéros de son bulletin d'information **Le Toponyme** tiré maintenant à 5 000 exemplaires. Elle s'est ainsi efforcée d'accomplir le plus ouvertement son devoir d'information du public relativement à ses décisions et activités diverses.

La Commission a aussi produit diverses autres publications regroupées dans deux de ses quatre collections :

Collection A :
Publications officielles et guides

— *Supplément cumulatif 1991* du *Répertoire toponymique du Québec, 1987*

— *17e publication à la Gazette officielle* des décisions couvrant la période du 1er avril 1989 au 31 mars 1990 n° 41A (20 octobre 1990)

— *Rapport annuel 1989-1990*

- *Répertoire odonymique de la MRC de Matane*
- *Terminologie géographique de la toponymie québécoise* (2e édition)
- *Guide toponymique du Québec* (2e édition révisée et enrichie)

Collection D :
Documents d'information

- Bulletin d'information *Le Toponyme*, volume 8, numéros 1 et 2
- Notes toponymiques *Toponymix*, numéros 13 et 14
- Dépliant : *Guide de dénomination des édifices, ouvrages d'art et autres constructions*
- Dépliant : *Les publications gratuites de la Commission de toponymie*

Annexe I
Les inventaires toponymiques réalisés en 1990-1991

Territoire d'enquête	Référence aux feuillets cartographiques à 1:50 000	Nombre de toponymes inventoriés	Nombre de toponymes soumis pour officialisation	Nombre de toponymes officialisés	Jours-personnes d'enquête
Îles de la Madeleine	11 N/04, 05, 12, 14	175 90*	130	130	7
MRC de Bonaventure et MRC de Pabok (partie) (2 enquêtes)	22 A/02 à 07, 10, 11, 12, 15, 16, 22 B/08, 09	545	499	333	13
Municipalités périphériques au lac des Deux Montagnes	31 G/08, 31 H/05, 11, 12	218	131	130	6
Saint-Donat, Saint-Côme, Notre-Dame-de-la-Merci	31 I/05, 31 J/01, 08	110*			5
Total		**1 138**	**760**	**593**	**31**

* Toponymes inventoriés mais non encore traités.

Imprimé sur papier
contenant 50 % de fibres recyclées
dont 5 % désencrées

ISBN 2-551-14669-0

90000

9 782551 146697

Imprimé au Québec (Canada)

2,00 $

Commission de
toponymie